

Lettre du lundi 8 juin 2020

L'EDITO

Tourisme en Outre-mer, un assouplissement insuffisant !

Moins de quatre jours après le maintien de dispositions très strictes de déplacement en Outre-mer, et devant la colère, la consternation ou pire, la résignation des milieux économiques, le gouvernement a enfin écouté sa ministre des Outre-mer et a amorcé un premier pas et à mis en place à partir du mardi 9 juin, un dispositif expérimental de protocole sanitaire à l'entrée des territoires ultramarins pour la Guadeloupe, la Martinique, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et La Réunion.

A partir de cette date, tous les passagers seront invités à réaliser dans les 72 heures précédant le vol un test RT-PCR, de détection du génome SARS Cov2. A l'embarquement, ils devront fournir également une déclaration sur l'honneur du motif de leur déplacement, ainsi qu'une déclaration sur l'honneur attestant qu'ils ne présentent pas de symptôme d'infection de covid-19 et qu'ils n'ont pas connaissance d'avoir été en contact avec un cas confirmé de Covid-19 dans les 14 jours précédant le vol.

A l'arrivée dans les territoires concernés, les passagers, qui présenteront un test dont le résultat est négatif, bénéficieront d'une procédure accélérée de traitement à l'aéroport et effectueront sept jours de quarantaine, suivi d'un nouveau test RT-PCR.

Puis, en cas de nouveau test négatif, ils pourront sortir de leur domicile, avec le port du masque systématique à l'extérieur et une application stricte des mesures de distanciation sociale et ce durant une semaine. Ils devront s'abstenir de participer à des rassemblements et éviter les contacts avec des personnes à risque " (personnes âgées notamment).

Disons-le nettement, ce n'est pas ce type de demi-mesure qui va favoriser la venue de touristes dans nos territoires cet été, territoires où, rappelons-le, le Premier ministre avait invité nos compatriotes métropolitains à passer des vacances... Être confiné dans un hôtel, parfois sans restauration, ce n'est pas vraiment le type de vacances dont rêvent ceux qui viennent tout juste de se...déconfiner.

La ministre des Outre-mer avait rappelé que la réponse des élus des territoires concernés était parfois prudente, voire même hostile, à cette réouverture des ciels ultramarins. Et elle avait raison !

Alors puisque le gouvernement présente le nouveau dispositif de réouverture partielle comme « expérimental », nous lui faisons, en accord avec tous les milieux économiques concernés, une proposition alternative. En effet, politiques et milieux économiques de Guadeloupe et des îles du Nord (Saint-Martin et Saint Barthélemy) ont demandé unanimement une réouverture sécurisée. Que le gouvernement les entende et, sans délais, permette cette expérimentation.

La ministre des Outre-mer devrait faire des annonces ce lundi après-midi. Espérons que ce soit en faveur de mesures allégées car elle sait que les réservations pour des séjours d'été c'est maintenant, pas dans deux ou trois semaines !

FLASH SPECIAL

Communiqué de Presse FEDOM sur le tourisme en Outre-mer : non à l'interdiction, oui à une autorisation « sécurisée » !

Le décret numéro 2020-663 du 31 mai 2020 restreint drastiquement les libertés, les déplacements, la réouverture des commerces, et le redémarrage des activités dans les Outre-mer et la Corse.

C'est d'autant plus surprenant qu'hormis la Guyane et Mayotte, les Outre-mer sont tous en zone verte, ce qui est loin d'être le cas pour tous les départements de l'Hexagone où pourtant les entraves aux libertés de déplacements que nous dénonçons ont été supprimées.

Devant de telles aberrations, nos compatriotes corses n'ont pas manqué de réagir vigoureusement, en interpellant le premier ministre et en dénonçant des dispositions surprenantes, incohérentes, inégalitaires entre l'aérien et le maritime, entre la France hexagonale et l'île de Corse, et ont donc obtenu un nouveau décret abrogeant ces dispositions restrictives uniquement pour la Corse.

Le trafic aérien est par conséquent rétabli en Corse, sans quatorzaine, et sans restriction de déplacements pour seuls motifs impérieux.

Nous en sommes heureux pour nos compatriotes corses, mais leur succès rend encore plus navrante la situation dans laquelle les ultramarins sont en train de creuser leur propre tombe !

Comment qualifier l'attitude de nos élus, qu'ils soient parlementaires, élus locaux, présidents de région ou de collectivité devant un tel manque de courage, un tel manque de solidarité vis-à-vis du secteur touristique de leur territoire, mais surtout devant un tel manque de lucidité sur la dévastation économique qui s'annonce ?

Comment qualifier également l'attitude du gouvernement et du premier ministre vis-à-vis de nos territoires ? Pourquoi maintenir pour les seuls Outre-mer (hormis la Guyane et Mayotte qui ne sont pas en zone verte) des dispositions reconnues comme incohérentes pour la Corse 48 heures après la parution du décret général ? Nous pensions que la relégation avait été abolie en 1946, mais visiblement tous ne le savent pas.

Déjà, dans nombre de territoires et notamment en Polynésie française, des hôtels ferment et des salariés sont licenciés. Mais le pire reste malheureusement à venir.

La FEDOM, qui regroupe l'ensemble des milieux économiques ultramarins, interpelle donc solennellement le premier ministre afin que les Outre-mer ne soient pas les seuls territoires lésés de la République, condamnés à une catastrophe économique dont ils ne pourront pas se relever.

Nous ne sommes pas des inconscients. Nous savons que nous devons rassurer les ultramarins sur les contrôles sanitaires avant l'embarquement.

C'est pourquoi nous demandons instamment au gouvernement de substituer au principe d'interdiction un principe « d'autorisation sécurisée » sur le plan sanitaire qui permettrait à tous de voyager et donc à nos économies de redémarrer.

DU CÔTÉ DU PARLEMENT

Dispositions urgentes face à l'épidémie de covid-19

Dénué de fil directeur, le projet de loi n° 440 (2019-2020) relatif à diverses dispositions liées à la crise sanitaire comportait initialement 4 articles et de 40 demandes d'habilitation à légiférer par ordonnances,

dans des domaines extrêmement variés : justice, droit du travail, gestion du personnel des armées, droit d'asile, compétences des fédérations sportives, gouvernance des fédérations de chasseurs, indemnisation des victimes des essais nucléaires, fonctions confiées aux volontaires internationaux, conséquences de la fin de la période de transition avant le Brexit...

La plupart des articles insérés lors de l'examen en séance publique visaient à inscrire directement dans le projet de loi des mesures que le Gouvernement envisageait initialement de prendre par voie d'ordonnances. En effet, l'objectif affiché des parlementaires consistait à restreindre au maximum le nombre et le champ des habilitations et limiter les dispositions du projet de loi aux strictes nécessités de la situation actuelle.

Le nombre d'habilitations à légiférer par ordonnances a donc été réduit de 40 à 10 au fil de la navette parlementaire.

L'entrée en vigueur de plusieurs dispositions a été repoussée. Citons le code de justice pénale des mineurs (31 mars 2021), la réforme du divorce (1^{er} janvier 2021), ou l'application au lobbying envers les collectivités locales du registre des représentants d'intérêts de la HATVP (1^{er} juillet 2022).

Le Sénat a aussi été entendu sur les trimestres de retraite liés à l'activité partielle, afin qu'ils soient pris en compte, mais de manière limitée à la période de la crise.

A noter notamment dans le volet du texte relatif au droit du travail, l'adoption d'amendements gouvernementaux permettant une modulation du dispositif de chômage partiel à partir du 1^{er} juin et à la création d'un dispositif spécifique de chômage partiel permettant « une réduction du temps de travail » compensée « en partie » par l'Etat. Le Sénat a en outre limité au 31 décembre 2020 la création de droits à la retraite au titre de l'activité partielle, alors que le gouvernement souhaite sa pérennisation.

Toujours pour prendre en compte les effets économiques de la crise sanitaire, des amendements visant à

- permettre, par accord collectif, la mise en œuvre de deux mécanismes visant à compléter les revenus des salariés dans le cadre d'un placement en activité partielle (amt 135 rect quater - art additionnel après art. 1er bis A)
- prévoir jusqu'à fin 2020 des dérogations temporaires et exceptionnelles à certaines dispositions relatives au redressement des entreprises - (amt 256 rect. - art.additionnel après art. 1er nonies).
- et adapter temporairement, jusqu'à la fin de l'année, les conditions de recours au travail intérimaire (amt 140 rect. - article 1er decies)

ont été adoptés.

Supprimées par le Sénat, la commission mixte paritaire a réintroduit l'habilitation permettant au gouvernement de centraliser, par ordonnances, certains dépôts vers le compte du Trésor, en excluant explicitement les caisses de retraite et les CARPA. Elle a aussi rétabli la disposition qui rend rétroactifs les critères restrictifs d'indemnisation des victimes d'essais nucléaires à savoir l'application du seuil de 1 millisievert.

http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/dispositions_urgentes_consequences_covid-19?etape=15-CMP

Rapport d'information de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale portant restitution des travaux sur l'impact, la gestion et les conséquences de l'épidémie de Covid-19

Les 63 recommandations de la commission des affaires économiques pour soutenir la relance visent six secteurs jugés prioritaires : tourisme, agriculture et alimentation, énergie, entreprises, logement et numérique.

Pour le secteur de l'hôtellerie et la restauration, la mesure principale consiste à revenir à un taux de TVA à 5,5 %, « à l'instar de ce qui a été mis en œuvre en Allemagne pour un an ». Autre mesure fiscale, la suppression de la « taxe forfaitaire sur les CDD d'usage pour les entreprises du tourisme, tout en veillant à limiter la précarisation des métiers ».

Pour les rapporteurs, le gouvernement doit également aller plus loin dans les mesures qu'il a adoptées les 24 avril et 14 mai pour le secteur touristique. Le prêt garanti par l'État, devrait ainsi être stabilisé avec un plafonnement à 0,5 % (0,25 % pour les petites entreprises) du taux d'intérêt, pour l'instant laissé à la libre appréciation des banques ; avec la possibilité pour les petites entreprises d'amortir leur PGE sur 10 ou 15 ans contre 5 actuellement.

En ce qui concerne le fonds de solidarité, le rapport recommande de prolonger le dispositif après 2020 pour le secteur de l'hôtellerie-restauration, « au cas par cas pour inciter les entreprises à ouvrir malgré l'incertitude du potentiel de clients présents ».

Les rapporteurs demandent aussi une mise à contribution plus importante du secteur des assurances, « relativement épargnées par la crise du fait de la baisse de la sinistralité ». Le rapport suggère d'ailleurs de mettre en place un « mécanisme de péréquation » entre entreprises, système tout à fait inédit, en mettant à contribution, là aussi, les secteurs moins touchés par la récession : « Gafam, grande distribution, assurances, grandes foncières et groupes pharmaceutiques ».

Si le rapport suggère des exonérations ou des étalements des « charges » et cotisations sociales pour toutes les entreprises, celles-ci doivent l'être en particulier pour le secteur du tourisme, « avec clause de réexamen trimestriel », et « au cas par cas » pour les ETI et grandes entreprises.

Pour soutenir le secteur du bâtiment, les députés proposent un « plan de relance » de la construction, en s'appuyant sur le logement social et étudiant ; et de « poursuivre et amplifier la dématérialisation des procédures d'urbanisme, afin de remédier aux blocages constatés et de renforcer la résilience de la filière »

http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion-eco/l15b3015_rapport-information.pdf

Audition de Mme Annick Girardin, Ministre des Outre-mer par la Délégation aux outre-mer de l'assemblée nationale

Retrouvez le compte-rendu de l'audition ici : http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/om/l15om1920018_compte-rendu.pdf

DU CÔTÉ DU GOUVERNEMENT

Conseil des ministres du 3 juin

Cinq projets de loi ratifiant des ordonnances prises sur le fondement de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ont été présentés en conseil des ministres.

- Le ministre des solidarités et de la santé et le ministre de l'action et des comptes publics ont présenté un projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2020-560 du 13 mai 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire.
- Le ministre de l'économie et des finances a présenté un projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2020-534 du 7 mai 2020 portant diverses dispositions en matière bancaire.

- La ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a présenté un projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19.
- La ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et le ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement, ont présenté un projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2020-539 du 7 mai 2020 fixant des délais particuliers applicables en matière d'urbanisme, d'aménagement et de construction pendant la période d'urgence sanitaire.
- Le ministre de la culture et la ministre des sports ont présenté un projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2020-538 du 7 mai 2020 relative aux conditions financières de résolution de certains contrats en cas de force majeure dans les secteurs de la culture et du sport.

Tourisme en Outre-mer : une « expérimentation très rapidement » pour alléger la quatorzaine

La ministre des Outre-mer Annick Girardin a confirmé samedi la volonté du gouvernement de mettre en place « une expérimentation » pour alléger la quatorzaine actuellement obligatoire pour tous les arrivants en Outre-mer, afin de favoriser le tourisme. A ce stade, le protocole n'est « pas encore validé par le conseil scientifique » et il manque pour l'instant « une base juridique ». (voir édito)

<http://outremers360.com/politique/tourisme-en-outre-mer-une-experimentation-tres-rapidement-pour-alleger-la-quatorzaine/>

Édouard Philippe propose le report du deuxième référendum au 4 octobre prochain

Dans une lettre adressée à Thierry Santa, président du gouvernement de Nouvelle-Calédonie, Laurent Prévost, haut-commissaire, et Rock Wamytan, président du Congrès, Édouard Philippe a proposé de reporter la date du deuxième référendum sur l'accession à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie, initialement arrêtée au 6 septembre prochain, au dimanche 4 octobre prochain.

<https://www.lnc.nc/breve/edouard-philippe-propose-le-report-du-deuxieme-referendum-au-4-octobre-prochain>

Desserte aérienne : baisse des vols directs entre Saint-Pierre et Miquelon et Paris cet été

Dans une interview accordée à Saint-Pierre et Miquelon La 1ère, la ministre des Outre-mer Annick Girardin a annoncé une baisse des vols directs entre l'archipel de l'Atlantique nord et Paris.

<http://outremers360.com/economie/desserte-aerienne-baisse-des-vols-directs-entre-saint-pierre-et-miquelon-et-paris-cet-ete/>

DU CÔTÉ DES COLLECTIVITES

Relancer l'économie d'Outre-mer : Didier Robert va « injecter 20 millions d'euros supplémentaires » pour les communes réunionnaises

La rédaction d'Outremers360 poursuit ses entretiens dans le cadre de l'opération spéciale « Relancer l'économie d'Outre-mer » avec Didier Robert, président de la Région Réunion. Il annonce son intention d'« injecter » d'ici « le 15 juillet », « 20 millions d'euros supplémentaires en direction des communes », pour leur permettre d'être, « sur les très petites opérations », en soutien « auprès d'entreprises artisanales du bâtiment ».

<http://outremers360.com/economie/relancer-leconomie-doutre-mer-didier-robert-va-injecter-20-millions-deuros-supplementaires-pour-les-communes-reunionnaises/>

Le tourisme domestique calédonien en plein boom

Après de longues semaines à l'arrêt, le secteur du tourisme est enfin relancé. Durant les week-ends et les ponts du mois de mai, les Calédoniens se sont déplacés en nombre dans les structures de la Grande Terre et de certaines îles. En province Sud, l'affluence est même record par endroits. L'enjeu est donc de maintenir cette dynamique, faute de touristes étrangers.

<https://www.lnc.nc/article/nouvelle-caledonie/le-tourisme-domestique-en-plein-boom>

Guadeloupe : de nouveaux arrêtés pour la plaisance et l'accès aux plages

Le préfet a pris un nouvel arrêté pour les conditions d'entrée par la mer et la pratique de la plaisance. Il assouplit — très légèrement — le précédent texte. Concernant les plages, les maires ont désormais la main pour en organiser l'accès.

<https://www.guadeloupe.franceantilles.fr/actualite/sante/de-nouveaux-arretes-pour-la-plaisance-et-l-acces-aux-plages-570062.php>

Soutien du Pays à l'investissement privé : 2,8 milliards Fcfp d'investissements agréés en défiscalisation locale

Le Conseil des ministres a validé cinq projets au titre de la défiscalisation locale pour un investissement global de 2,8 milliards Fcfp. L'ensemble de ces projets va permettre la création de 26 emplois directs.

<https://www.tntv.pf/tntvnews/polynesie/economie/soutien-du-pays-a-linvestissement-prive-28-milliards-fcfc-dinvestissements-agrees-en-defiscalisation-locale/>

La Région Atlantique progresse pas à pas pour essayer de se libérer des contraintes de déplacement

Diverses délibérations demandent collectivement de lever les contraintes sur St Barthélémy, St Martin et la Guadeloupe. Au-delà du fait qu'il s'agit, ni plus, ni moins, que d'obtenir les mêmes conditions que les autres régions « vertes », Corse comprise, ces demandes s'inscrivent dans un contexte sanitaire plutôt rassurant, où l'ensemble des Antilles françaises est classé en vert, et où « les capacités de dépistage sont suffisantes pour permettre de répondre à l'arrivée des visiteurs sur le territoire ».

<https://fedom.org/wp-content/uploads/2020/06/SXM.pdf>
<https://fedom.org/wp-content/uploads/2020/06/ST-BARTH.pdf>
<https://fedom.org/wp-content/uploads/2020/06/Guadeloupe.pdf>

DU CÔTÉ DE L'UNION EUROPEENNE

Plan de relance européen : les collectivités veulent être à la manœuvre

En mettant l'accent sur les régions les plus touchées par la crise, le plan de relance européen doté de 750 milliards d'euros est par nature très territorialisé. Une bonne part de ce plan repose sur des subventions et sur un nouveau "mécanisme de facilité pour la reprise et la résilience". Reste à en préciser les clés de répartition et les modalités de gestion. Et à passer l'examen des États membres.

<https://www.banquedesterritoires.fr/plan-de-relance-europeen-les-collectivites-veulent-etre-la-manoeuvre>

Commentaire FEDOM : A noter en particulier : la politique de cohésion bénéficiera d'une rallonge de 55 Mds. € au titre de la nouvelle initiative React-EU et se voit du même coup prolongée jusqu'en 2022. La répartition se fera en fonction de l'impact socio-économique de la crise (notamment le taux de chômage des jeunes), ce qui devrait concerner en priorité les RUP en général.

VIE DE LA FEDOM

Etude d'impact du Covid-19 dans le secteur du tourisme outre-mer

Afin de mesurer au mieux les impacts économiques du Covid-19 sur les entreprises ultramarines du secteur du tourisme, nous avons élaboré un questionnaire que nous vous encourageons vivement à remplir et à diffuser massivement auprès de vos adhérents et ou de vos contacts :

<https://bit.ly/2X105Zt>

Vos réponses à ces diverses questions nous permettront **de mieux appréhender et donc de mieux défendre les difficultés rencontrées par l'ensemble du secteur touristique des outre-mer.**

Afin de permettre à l'ensemble des entreprises concernées de pouvoir remplir ce questionnaire, ce dernier a été adapté aux COM du Pacifique.

AGENDA FEDOM

L'Assemblée Générale de la FEDOM est reportée au 13 octobre 2020. Les réunions des commissions thématiques et du Bureau de la FEDOM se tiendront la veille (le 12 octobre).

Les Assises Économiques des Outre-mer reportées au 13 et 14 octobre

Les organisateurs, le Groupe Ouest-France, le marin et Ilago, en partenariat avec la Fédération des Entreprises des Outre-mer et le Cluster maritime français, et avec le soutien du ministère des Outre-mer, ont décidé de reporter ce nouvel événement.

LA FEDOM DANS LA PRESSE

Coronavirus : les milieux économiques réclament de lever les restrictions de vol pour les Outre-mer, comme en Corse (La 1^{ère})

<https://la1ere.francetvinfo.fr/milieux-economiques-reclament-lever-restrictions-vol-outre-mer-corse-839750.html>

Tourisme en Outre-mer : non à l'interdiction, oui à une autorisation "sécurisée" ! (Imaz Presse)

<http://www.ipreunion.com/actualites-reunion/reportage/2020/06/05/tribune-libre-de-la-fedom-tourisme-en-outre-mer-non-a-l-interdiction-oui-a-une-autorisation-securisee,119941.html>

Outre-mer. Les milieux économiques réclament de lever les restrictions de vol, comme en Corse (Ouest France)

<https://www.ouest-france.fr/region-martinique/outre-mer-les-milieux-economiques-reclament-de-lever-les-restrictions-de-vol-comme-en-corse-6859032>

Tourisme en Outre-mer : oui à une autorisation « sécurisée » (France Antilles)

<https://www.guadeloupe.franceantilles.fr/actualite/politique/tourisme-en-outre-mer-oui-a-une-autorisation-securisee-570091.php>

La Fedom demande la levée de l'interdiction des vols vers les outre-mer (Soualiga Post)

<http://www.soualigapost.com/fr/actualite/36086/tourisme/la-fedom-demande-la-lev%C3%A9e-de-linterdiction-des-vols-vers-les-outre-mer>

FEDOM : Le trafic aérien est rétabli en Corse et sans quatorzaine. A quand à La Réunion ?

https://www.zinfos974.com/FEDOM-Le-traffic-aerien-est-retabli-en-Corse-et-sans-quatorzaine-A-quand-a-La-Reunion_a155678.html

Tourisme: la Fedom dénonce deux poids-deux mesures sur la reprise de l'aérien (JDM)

<https://lejournaldemayotte.yt/2020/06/05/tourisme-la-fedom-denonce-deux-poids-deux-mesures-sur-la-reprise-de-laerien/>

Outre-mer : les hôteliers des zones vertes dénoncent "l'injustice" des restrictions (La 1^{ère})

<https://la1ere.francetvinfo.fr/outre-mer-hoteliers-zones-vertes-denoncent-injustice-restrictions-839440.html>

Dom-TOM : les entreprises du FEDOM tirent la sonnette d'alarme sur la situation

https://www.tourmag.com/Dom-TOM-les-entreprises-du-FEDOM-tirent-la-sonnette-d-alarme-sur-la-situation_a103852.html

Intervention du Président de la FEDOM au JT d'Antenne Réunion du 5 juin 2020

<https://www.antennereunion.fr/infos-et-magazines/jt-week-end/replay/replay-le-19h00-vendredi-05-juin-2020>

VIE DES ADHERENTS

CMA CGM veut être neutre en carbone en 2050

Rodolphe Saadé a présenté les objectifs environnementaux du groupe le 2 juin lors d'une conférence en ligne du pacte des Nations unies.

<https://lemarin.ouest-france.fr/secteurs-activites/shipping/36712-cma-cgm-veut-etre-neutre-en-carbone-en-2050>

COVID-19 : adaptation de la politique commerciale d’Air France et de KLM

La crise actuelle et sans précédent du COVID-19 génère des situations inédites pour les compagnies aériennes et leurs clients. Depuis le début de cette crise, Air France et KLM ont émis des avoirs remboursables, comme réponse commerciale aux annulations massives de vols. Ces avoirs peuvent être remboursés après 12 mois s'ils n'ont pas été (entièrement) utilisés.

[En savoir plus](#)

L’Après en Outre-mer : et Maintenant ? par Bruno Blandin, Président du Comité Outremer du MEDEF

Retrouvez son interview ici : <http://outremers360.com/fil-info-appli/lapres-en-outre-mer-et-maintenant-par-bruno-blandin-president-du-medef-guadeloupe-et-president-du-comite-outremer-du-medef/>

Les professionnels du tourisme aux Antilles-Guyane vent debout contre les quatorzaines

Dans un communiqué, les adhérents du GHTG-UMIH Guadeloupe, de la Fédération des Associations de Professionnels de l’Hébergement et du Tourisme, de l’Union Syndicale des Opérateurs Touristiques de Guyane, du Cluster du Tourisme en Martinique, de l’UMIH Martinique et de l’Association des Hôteliers de Saint-Martin dénoncent « le décret numéro 2020–663 en date du 31 mai 2020 restreint drastiquement les libertés, les déplacements, la réouverture des commerces, et le redémarrage des activités dans nos Antilles, à la Guyane, à Mayotte et en Corse ».

<http://outremers360.com/economie/les-professionnels-du-tourisme-aux-antilles-guyane-vent-debout-contre-les-quatorzaines/>

Corsair reprend progressivement les vols à compter du 18 juin

Lire le communiqué de presse ici : <https://fedom.org/wp-content/uploads/2020/06/CP-Reprise-des-vols-4-JUIN-20.pdf>

La CCI Guadeloupe en appelle au Premier ministre pour la levée de la quatorzaine au 22 juin

La CCI plaide pour un allègement des mesures d'entrée des voyageurs en Guadeloupe. À l'issue d'une réunion d'urgence sur le tourisme tenue mardi avec les organisations professionnelles, les présidents des collectivités majeures, les communautés d'agglomération et avec le soutien des parlementaires, une décision commune a été adoptée.

<https://www.rci.fm/guadeloupe/infos/Economie/La-CCI-en-appelle-au-Premier-ministre-pour-la-levee-de-la-quatorzaine-au-22-juin>

Baisse des salaires chez Air Caraïbes et French Bee pour éviter la baisse des effectifs

La direction et les représentants du personnel des trois filiales aériennes du Groupe Dubreuil, Air Caraïbes, Air Caraïbes Atlantique et French Bee, ont signé des accords de baisse de salaire d'environ 10% en contrepartie du maintien des effectifs, rapporte le journal La Tribune.

VIE DES PARTENAIRES

« Il faut tout faire pour accélérer la reprise », alerte l'association des CCI des Outre-mer

En s'appuyant sur une grande étude menée durant le confinement, l'association des CCI des Outre-mer (ACCIOM) alerte dans un communiqué de presse sur les impacts à long terme sur la croissance des économies ultramarines de la Covid-19.

<http://outremers360.com/economie/il-faut-tout-faire-pour-accelerer-la-reprise-alerte-lassociation-des-cci-des-outre-mer/>

Commentaire FEDOM : Belle initiative de l'ACCIOM. La FEDOM a été force de propositions depuis le début de la crise auprès du gouvernement quant aux mesures qu'il conviendrait de mettre en place pour soutenir les entrepreneurs ultramarins et les aider à passer le cap de cette crise. Nous rejoignons donc les conclusions de cette étude qui rappellent qu'à long terme, seule la compétitivité de nos entreprises permettra d'améliorer la croissance durablement, ce qui implique de soutenir l'investissement, de mener une politique de réduction des coûts de production ainsi qu'un soutien à l'innovation et à la modernisation des appareils productifs.

[Emission post-covid-19] Relancer l'Économie des Outre-mer

Après avoir donné la parole aux maires des différentes communes des Outre-mer pour évoquer la gestion du confinement durant la crise sanitaire, Outremers 360 aborde le volet de la relance économique dans les Outre-mer à travers une grande table ronde réunissant les acteurs de cette économie : les industriels, les responsables économiques de tous les secteurs, surtout les praticiens et acteurs quotidiens de ce monde, notamment les acteurs du secteur du tourisme, durement fragilisés par la restriction des déplacements.

<http://outremers360.com/economie/emission-post-covid-19-relancer-leconomie-des-outre-mer/>

L'ADEME recherche un Ingénieur en alternance (F/H) Direction Exécutive des Territoires

Voir l'offre d'emploi ici : <http://recrutement.ademe.fr/detail/fr/149917>

BREVES

Free s'associe à Digicel pour se déployer aux Antilles-Guyane

Le Groupe Iliad annonce la création d'une co-entreprise avec le Groupe Digicel. Cette société détiendra le réseau de téléphonie mobile, à savoir les infrastructures et les équipements actifs, pour le compte des deux Groupes dans la zone Caraïbes (Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barth) et en Guyane française.

<http://www.soualigapost.com/fr/actualite/36045/tic/free-sassocie-%C3%A0-digicel-pour-se-d%C3%A9ployer-aux-antilles-guyane>

France Télévisions lance son portail ultramarin, une «fenêtre sur tous les Outre-mer»

France Télévisions a annoncé avoir mis en ligne «Outre-mer La 1ère», un portail numérique entièrement dédié aux Outre-mer, qui doit notamment aider à compenser l'éventuelle fermeture cet été de la chaîne ultramarine France Ô.

<https://www.lefigaro.fr/flash-eco/france-televisions-lance-son-portail-ultramarin-une-fenetre-sur-tous-les-outre-mer-20200603>

JOURNAL OFFICIEL

JO du 3.06.2020

Décret n° 2020-664 du 2 juin 2020 modifiant le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Commentaire FEDOM : L'article 10 du décret n° 2020-663 du 31 mai 2020, interdit jusqu'au 23 juin, « sauf s'ils sont fondés sur un motif impérieux d'ordre personnel ou familial, un motif de santé relevant de l'urgence ou un motif professionnel ne pouvant être différé », les déplacements de personnes par transport public aérien et s'appliquait, jusqu'alors, aux collectivités ultramarines et à la Corse. Cependant, suite à la mobilisation de la classe politique insulaire qui a dénoncé avec véhémence cette limitation insensée du trafic aérien en pleine saison estivale, la Corse a finalement été exemptée de cette mesure. Mesure d'autant plus incompréhensible au regard de la réouverture quasi-générale des liaisons au sein de l'Union européenne, à partir du 15 juin. Qu'attend le Gouvernement pour lever ces restrictions à la circulation maintenues pour l'instant en outre-mer ? Ces inégalités de traitement à l'égard des territoires ultramarins sauraient-elle perdurer dans un Etat de droit ?

JO du 4.06.2020

Ordonnance n° 2020-666 du 3 juin 2020 relative aux délais applicables en matière financière et agricole pendant l'état d'urgence sanitaire

Arrêté du 2 juin 2020 accordant la garantie de l'Etat aux établissements BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, HSBC France, Natixis et Société Générale pour les prêts octroyés à la société Renault en application de l'article 6 de la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 modifiée de finances rectificative pour 2020

Décret n° 2020-670 du 2 juin 2020 revalorisant l'allocation de solidarité spécifique à **Mayotte**

Décret du 3 juin 2020 portant nomination du premier président de la Cour des comptes - MOSCOVICI Pierre

JO du 5.06.2020

Arrêté du 3 juin 2020 modifiant l'arrêté du 1er décembre 2015 relatif aux critères de qualifications requis pour le bénéfice du crédit d'impôt pour la transition énergétique et des avances remboursables sans intérêt destinées au financement de travaux de rénovation afin d'améliorer la performance énergétique des logements anciens

Décret n° 2020-674 du 3 juin 2020 modifiant le décret n° 2014-812 du 16 juillet 2014 pris pour l'application du second alinéa du 2 de l'article 200 quater du code général des impôts et du dernier alinéa du 2 du I de l'article 244 quater U du code général des impôts

JO du 7.06.2020

Arrêté du 29 mai 2020 portant affectation de premiers conseillers et de conseillers (tribunaux administratifs et cours administratives d'appel) : Par arrêté du vice-président du Conseil d'Etat, en date du 29 mai 2020, le conseiller du corps des magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel dont les nom suit est affecté dans les juridictions ci-après : **M. Seroc (Samuel)**, aux tribunaux administratifs de **La Réunion et de Mayotte**.